



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**cadres nationaux d'assurance de la qualité**

## Rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité. Le rapport présente les grandes lignes de la version préliminaire du manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle, qui comporte des recommandations sur l'assurance de la qualité, un cadre national d'assurance de la qualité actualisé, des conseils pratiques pour son application et des documents de référence sur l'assurance de la qualité dans le système statistique mondial. La version préliminaire du manuel sera disponible à titre de document d'information. En outre, le rapport présente les résultats d'une enquête sur l'application de cadres nationaux d'assurance de la qualité par les pays (dont les résultats seront présentés dans un document d'information), une proposition visant à aider les pays à mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité pour la période 2019-2023 et le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour les deux prochaines années. Les points sur lesquels la Commission de statistique doit se prononcer sont les suivants : a) l'examen et l'adoption du nouveau manuel ; b) l'examen et l'approbation du projet de programme de travail et du mandat actualisé du Groupe d'experts ; c) l'examen et l'approbation du plan proposé pour aider les pays à mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité.

---

\* E/CN.3/2019/1.



## **Rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité**

### **I. Introduction**

1. Par sa décision 48/106, la Commission de statistique a rétabli le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité, a accueilli avec satisfaction et adopté le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour les deux prochaines années et approuvé le mandat actualisé de celui-ci, notamment son objectif principal, à savoir mettre à jour le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et les instructions s'y rapportant, et modifier en conséquence le dossier global d'informations. Elle a souligné qu'il importait de disposer de données ventilées de haute qualité pour atteindre les objectifs de développement durable et communiquer à ce sujet aux niveaux national, régional et mondial, et a constaté que le Groupe d'experts serait à même de garantir la qualité des données utilisées dans le cadre des activités de suivi concernant ces objectifs. Elle a prié le Groupe d'experts de tenir compte des travaux relatifs à la qualité des données déjà entrepris aux niveaux national, régional et mondial pour éviter de dupliquer les initiatives en cours et harmoniser les dispositifs en place, et d'étudier les liens avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Elle a également insisté sur l'importance de garantir la qualité des données provenant de nouvelles sources et de nouveaux fournisseurs de données, en particulier ceux qui sont extérieurs au système statistique officiel, et a prié le Groupe d'experts de s'attaquer aux difficultés liées au cadre national d'assurance de la qualité, notamment sur le plan de la coordination, et à la nécessité d'aider les pays à l'utiliser.

### **II. Travaux du Groupe d'experts depuis 2017, notamment l'établissement du manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle**

2. Les 17 pays suivants ont intégré le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité à son rétablissement : Afrique du Sud, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Ukraine et Viet Nam. Les 8 organisations internationales et régionales suivantes ont également intégré le Groupe d'experts : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

3. En juillet 2017, lors de sa première séance, le Groupe d'experts a élu le Canada et les Philippines coprésidents et a examiné un premier projet de programme de travail et un calendrier provisoire pour ses travaux. Les membres se sont également mis d'accord sur les méthodes de travail du Groupe d'experts, notamment sur l'utilisation d'une plateforme wiki sur les statistiques à l'ONU pour permettre de mener à bien ses travaux. Entre juillet 2017 et octobre 2018, le Groupe d'experts a tenu neuf séances virtuelles. En outre, le Groupe d'experts a tenu deux séries de consultations officielles avec ses experts et une séance présentielle à New York du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour examiner et finaliser la version préliminaire du manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle, qui remplacera le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et les instructions connexes ayant été adoptés par la Commission de statistique en 2012.

4. Le 27 novembre 2018, la version préliminaire du manuel a été envoyée à des fins de consultation à tous les États Membres, auxquels il a été demandé de formuler des observations et des suggestions avant le 10 janvier 2019. Sur la base des résultats de cette consultation et d'une nouvelle révision approfondie du fond et de la forme du texte, le Groupe d'experts finalise actuellement la version préliminaire du manuel, qui est soumise à la Commission de statistique en tant que document d'information.

5. Outre ses travaux sur le manuel, le Groupe d'experts avait préalablement mené une enquête visant à évaluer la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité dans les pays et a élaboré une proposition initiale de plan de soutien aux pays pour la période 2019-2023, en vue de la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité.

### III. Contenu et objectifs du manuel

6. Le manuel comprend des recommandations sur l'assurance de la qualité, le cadre national d'assurance de la qualité de l'ONU actualisé en matière de statistique officielle, parallèlement à des conseils pratiques pour son application, ainsi que des documents de référence concernant l'assurance de la qualité dans le système statistique mondial. Le chapitre premier fournit des informations sur l'objectif, la structure, les utilisateurs et les utilisations du manuel, ainsi qu'une introduction à la gestion de la qualité et un glossaire des termes importants utilisés dans le manuel. Le chapitre 2 présente des recommandations en matière d'assurance de la qualité, qui sont fondées sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, définissant et précisant ainsi clairement les responsabilités des entités membres des systèmes statistiques nationaux afin d'assurer la qualité des données et des statistiques. Le chapitre 3 contient la nouvelle version du cadre de l'ONU, assortie de 19 principes de qualité et des exigences qui leur sont associées. L'annexe du manuel complète le chapitre 3 par les éléments inspirés des bonnes pratiques à respecter, et ce, pour chaque exigence. Les chapitres 4 à 8 fournissent des conseils sur la mise en œuvre du cadre de l'ONU (ou de tout autre cadre d'assurance de la qualité). Le chapitre 4 donne un aperçu des outils d'évaluation de la qualité. Les chapitres 5 et 6 fournissent des informations sur les dispositifs institutionnels et les mesures de mise en œuvre. Le chapitre 7 contient des éléments à prendre en compte pour garantir la qualité, selon les sources de données utilisées. Le chapitre 8 traite de l'assurance de la qualité au regard des données et des statistiques relatives aux indicateurs associés aux objectifs de développement durable. Le chapitre 9 traite de la façon dont, aux niveaux national et mondial, ces deux aspects de l'assurance de la qualité sont liés et s'adresse aux gouvernements nationaux et aux organisations internationales.

7. De nouveaux fournisseurs de données et de statistiques voient le jour, qui élargissent l'éventail des sources de données disponibles, à la faveur des progrès technologiques et de la nouvelle demande de données détaillées et actuelles aux fins de l'élaboration de politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet écosystème de données apparu depuis peu présente à la fois des défis et des possibilités pour la statistique officielle. Ce manuel guide l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité et vise à traiter le sujet de l'assurance de la qualité dans différents contextes et situations, aidant ainsi les pays à préserver le rôle de la statistique officielle en tant que source d'information fiable, tout en tenant compte des nouvelles sources de données offertes par un monde en pleine évolution.

8. Plus précisément, le manuel vise à garantir la qualité de la statistique officielle dans l'ensemble du système statistique national, qui se compose généralement d'un organisme national de statistique et d'autres producteurs de statistiques officielles à

l'échelle du pays. Le manuel fournit également des conseils quant à la participation des producteurs de statistiques et des fournisseurs de données<sup>1</sup> qui ne font pas partie du système statistique national mais collaborent avec les membres du système à la production de statistiques officielles, par exemple en traitant de l'assurance de la qualité dans le cadre de l'utilisation de différentes sources de données (chapitre 7) et au niveau des données et statistiques relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable (chapitre 8). Le manuel répond ainsi aux défis posés par le nouvel écosystème de données, qui se caractérise par l'émergence de nouvelles sources de données, de nouveaux fournisseurs de données et de nouveaux producteurs de statistiques.

9. Par ailleurs, le manuel n'a pas pour objet de remplacer les cadres ou principes directeurs existants en matière d'assurance de la qualité des statistiques. Les pays et autres entités qui sont déjà complètement engagés dans une démarche d'assurance de la qualité et suivent l'un des cadres existants peuvent considérer le manuel comme une ressource supplémentaire à l'appui de ce qu'ils font déjà et comme une source d'informations sur la pratique de l'assurance de la qualité dans différents contextes.

10. Chaque chapitre du manuel peut être lu de manière indépendante, offrant ainsi différents angles d'approche de l'assurance de la qualité des statistiques officielles. Le cadre actualisé de l'ONU présenté au chapitre 3 est fondé sur le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et les instructions s'y rapportant de 2012. Le modèle et les instructions ont été revus et modifiés pour tenir compte de l'émergence d'un écosystème de données élargi comportant, à titre potentiel, de nouvelles sources de données, de nouveaux fournisseurs de données ainsi que de nouvelles technologies et méthodes.

#### **IV. Résultats de l'enquête sur la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité**

11. L'une des tâches du Groupe d'experts était d'évaluer la mise en œuvre du modèle de cadre national d'assurance de la qualité et des instructions s'y rapportant de 2012. Le Groupe d'experts a donc élaboré un questionnaire en ligne afin de recueillir des informations sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité dans les pays. Une invitation officielle à remplir le questionnaire a été envoyée à tous les États Membres en décembre 2017. L'enquête a été clôturée en avril 2018. Le taux de réponse global à l'enquête a été de 65 % (127 pays au total), le taux de réponse régional le plus élevé étant celui de l'Europe (plus de 85 %). Un rapport soumis à la Commission en tant que document d'information présente les résultats détaillés de l'enquête, dont l'analyse sera approfondie par le Groupe d'experts lors de l'élaboration et de la mise au point de son plan visant à aider les pays à l'utilisation de cadres nationaux d'assurance de la qualité.

12. Parmi les pays qui ont répondu à l'enquête, 60 % ont indiqué avoir mis en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité, la région ayant le taux le plus élevé étant l'Europe, soit près de 90 %. D'après les réponses fournies, le cadre national d'assurance de la qualité s'appuie le plus souvent sur le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, suivi du modèle de cadre national d'assurance de la qualité et les instructions s'y rapportant (environ 70 % et 50 % respectivement), des cadres

<sup>1</sup> Dans le manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle, il est fait une différence entre les fournisseurs de données, qui contribuent au processus de production des statistiques (tels que les propriétaires de données d'enquêtes, de données administratives et d'autres types de données), et les producteurs de statistiques, qui produisent des statistiques. Certes, les répondants aux enquêtes et aux recensements sont également des fournisseurs de données, mais, sauf indication contraire, le manuel adopte une définition plus étroite et ne considère comme des fournisseurs de données que les propriétaires de données.

régionaux étant en général largement utilisés dans leurs régions respectives. Dans la plupart des pays qui ont répondu à l'enquête, le cadre national d'assurance de la qualité couvrirait l'ensemble du système statistique national, les pourcentages les plus élevés enregistrés par les pays à ce niveau concernant les pays africains et européens. De plus, environ 50 % des pays du monde entier appliquent leurs cadres nationaux d'assurance de la qualité aux données utilisées pour calculer les indicateurs des objectifs de développement durable, le taux régional le plus élevé observé en l'occurrence étant celui de l'Europe. Près de 60 % des pays appliquent leurs cadres de qualité aux données obtenues à partir de nouvelles sources alternatives, le taux régional le plus élevé étant à nouveau celui de l'Europe.

13. Par ailleurs, l'enquête montre qu'un nombre important de pays ne disposent pas encore d'un cadre national d'assurance de la qualité. Cet état de fait s'explique surtout par le manque de ressources financières ou humaines, la pénurie de moyens de formation et l'absence d'aide en la matière. Le besoin d'outils appropriés en matière d'assurance de la qualité et d'aide à leur utilisation est celui qui est le plus criant afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité. En outre, il faut que les États Membres disposent de matériaux et de conseils techniques pratiques, d'ateliers ou de services de conseil particuliers et d'une assistance leur permettant d'évaluer la situation à laquelle ils sont confrontés. Bien que le besoin de ressources humaines supplémentaires ne soit pas aussi considérable, il s'agit d'une nécessité pour plus de la moitié des répondants ayant indiqué ne pas avoir de cadre national d'assurance de la qualité.

14. L'enquête contenait également deux questions ouvertes sur la mise à jour en cours du modèle de cadre national d'assurance de la qualité et des instructions s'y rapportant de 2012 ainsi que sur les travaux du Groupe d'experts d'une manière générale.

## **V. Proposition initiale de plan de mise en œuvre pour la période 2019-2023**

15. Lors de sa séance présentielle tenue du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018, le Groupe d'experts a examiné une proposition initiale de plan visant à aider les pays à mettre en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité s'appliquant à l'ensemble de leurs systèmes statistiques nationaux, comme prévu dans le manuel. Le plan de mise en œuvre couvrirait la période 2019-2023 afin de donner à d'autres pays le temps de mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité ou d'élargir le champ de leurs activités actuelles sur la base du manuel. Bien que la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité relève de la responsabilité de l'organisme de statistique de chaque pays, le Groupe d'experts a listé les activités à mener au niveau mondial afin d'aider les pays, à savoir :

- a) Finaliser, diffuser et promouvoir le manuel ;
- b) Continuer de mettre à jour les informations relatives à l'assurance de la qualité sur le site Web de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, notamment en ajoutant des informations sur les expériences et les bonnes pratiques des pays ;
- c) Créer un forum d'experts, une communauté de praticiens ou un réseau d'experts ;
- d) Élaborer des matériaux en complément du manuel afin d'accompagner la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité, ayant par exemple pour objet des études de cas, des pratiques exemplaires et une feuille de route ;

e) Partager ou élaborer des supports de formation ainsi que des instructions et des outils supplémentaires, par exemple pour l'auto-évaluation des organismes de statistique, selon les besoins ;

f) Partager des informations et des données d'expérience en matière d'assistance technique et de formation, et éventuellement coordonner ces actions ou y prendre part<sup>2</sup>.

## **VI. Programme de travail du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité**

16. Il est proposé qu'au cours des deux années à venir, soit en 2019 et 2020, le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité s'attèle aux tâches suivantes, à l'appui de la mise en œuvre du manuel :

a) Finaliser et promouvoir le manuel ainsi que soutenir sa traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

b) Poursuivre l'élaboration d'un plan visant à aider les pays à mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité dans l'ensemble du système statistique national, et prendre des mesures en vue de l'exécution du plan ;

c) Tenir à jour les informations relatives à l'assurance de la qualité sur le site Web de la Division de statistique et créer un forum d'experts, une communauté de praticiens ou un réseau d'experts ;

d) Élaborer de nouveaux supports d'appui ou d'enseignement selon les besoins ;

e) Poursuivre l'évaluation de la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité dans les pays ;

f) Faire rapport à la Commission de statistique en mars 2021.

## **VII. Questions soumises pour examen**

17. La Commission de statistique est invitée à :

a) Commenter le rapport et les travaux réalisés par le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité au cours des deux dernières années, notamment son enquête sur la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité dans les pays, ainsi que les résultats et conclusions de cette dernière ;

b) Donner son avis sur le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour les deux prochaines années et approuver le mandat actualisé de ce groupe (voir annexe) ;

c) Exprimer ses vues sur la proposition initiale d'un plan visant à aider les pays à mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité ;

d) Examiner et adopter le manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle.

---

<sup>2</sup> Les pays qui ont besoin d'une assistance technique et financière extérieure en matière d'assurance de la qualité devraient en faire la demande à leurs partenaires.

## Annexe

### **Mandat actualisé du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité**

1. Le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité est chargé des tâches suivantes :

a) Finaliser et promouvoir le manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle et soutenir sa traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

b) Poursuivre l'élaboration d'un plan visant à aider les pays à mettre en œuvre un cadre national d'assurance de la qualité dans l'ensemble du système statistique national, et prendre des mesures en vue de l'exécution du plan ;

c) Tenir à jour les informations relatives à l'assurance de la qualité sur le site Web de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et créer un forum d'experts, une communauté de praticiens ou un réseau d'experts ;

d) Élaborer de nouveaux supports d'appui ou d'enseignement selon les besoins ;

e) Poursuivre l'évaluation de la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité dans les pays ;

f) Faire rapport à la Commission de statistique en mars 2021.

2. Le Groupe d'experts est composé des membres et observateurs actuels et est ouvert à un nombre limité de pays et d'organisations supplémentaires qui souhaitent participer à ses travaux, tout en veillant à une représentation régionale équilibrée. Les États Membres élisent deux coprésidents. La Division de statistique assure le secrétariat du Groupe d'experts.

3. Le Groupe d'experts exerce son activité par des moyens électroniques, mais des rencontres en personne peuvent être organisées si l'occasion s'en présente et le besoin s'en fait sentir. Les frais liés à la participation au Groupe d'experts sont à la charge des participants.